

bien lui prêter, ni plus ni moins." A quoi Alice rétorque: "Mais reste à voir si les mots peuvent comporter toutes les acceptions que vous leur prêtez." Et Humpty Dumpty de clore la discussion en disant: "La question c'est de savoir qui sera le maître, voilà tout..." Eh bien, ici également, la question me semble être: "qui sera maître," qui va commander? Sera-ce le Parlement, ou la commission?

Une VOIX: Certainement.

M. HAZEN: Quelqu'un me dit que ce devrait être la Chambre des communes, comme il est juste. Mais l'article autorise la commission à modifier par des règlements les lois que nous adoptons. Qu'on me permette de revenir à l'article. Il érige en maîtres les membres de la Commission. Il prescrit que la commission peut édicter des règlements et, avec cela, en nous reportant à l'alinéa 3, nous lisons que:

La commission peut édicter des règlements nonobstant toute disposition contraire contenue ailleurs dans la présente loi, exemptant toute personne ou catégorie de personnes. . . d'une disposition de la présente loi.

Voilà qui est de portée beaucoup trop étendue. C'est la première fois, comme l'a signalé l'honorable député de Lake-Centre, qu'on prie le Parlement de créer une commission autorisée à passer outre aux lois qu'il adopte. C'est la première fois que le Parlement accorde à une commission le pouvoir de passer outre aux lois adoptées en cette enceinte. Si nous adoptons cet article, nous ne saurons plus ce que prescrit la loi, puisque la commission peut la modifier à son gré. On viole un principe fondamental du régime démocratique en accordant cette autorité.

L'hon. M. MACKENZIE: Qu'on me permette de citer un article de la loi adoptée par les honorables vis-à-vis. Je me reporte au compte rendu du 21 mai 1934, qui reproduit le débat sur la loi concernant l'organisation des marchés:

Tout conseil local établi en vertu des présentes...

Voyez la perfidie des tories.

...sera autorisé à exercer ses pouvoirs...

Des VOIX: Règlement!

...jusqu'à ce que le gouverneur en conseil lui retire son autorité.

Voilà les tories et leur doctrine.

M. le PRÉSIDENT: Le comité est-il prêt à la mise aux voix?

Des VOIX: Non.

L'hon. M. ABBOTT: Je veux répliquer brièvement, monsieur le président.

M. ZAPLITNY: Avant la mise aux voix de l'amendement, je tiens à ajouter un mot. J'ai écouté patiemment et sans interrompre, afin de hâter les travaux de la Chambre. J'avais l'impression que si nous nous taisions, nous terminerions plus rapidement la besogne; mais il semble qu'on m'ait induit en erreur, en effet, si nous ne prenons pas la parole, certains honorables députés prennent notre silence pour un assentiment et ils en profitent pour nous attaquer. Je n'aurais pas pris part à la discussion si les honorables députés siégeant à ma droite, et il s'agit des membres de leur groupe que j'admire le plus, n'avaient à maintes reprises parlé de la C.C.F. au cours du débat. Je ne saurais dire pourquoi ils s'en prennent sans cesse à notre parti. Le Gouvernement ne m'a certes pas consulté avant de rédiger la mesure. J'ignore s'il a sollicité l'avis de mes collègues. Nous examinons simplement la mesure dont la Chambre est saisie et je me demande pourquoi l'opposition officielle nous attribue le mérite des avantages que renferment les mesures présentées par le Gouvernement.

Je songe aux discours prononcés par l'honorable député de Stanstead, l'honorable député de Muskoka-Ontario et l'honorable député de Lake-Centre. Leur compétence m'inspire une vive admiration. Plus ils parlent, toutefois, moins je comprends où ils en sont.

L'hon. M. MACKENZIE: Ils n'y sont pas; ils sont perdus.

M. ZAPLITNY: Je ne tiens ni à faire des personnalités ni à censurer ces messieurs parce que j'admire leur compétence et je respecte leurs opinions; l'honorable député de Stanstead, toutefois, s'oppose à l'ensemble de la mesure, l'honorable député de Muskoka-Ontario désapprouve certaines dispositions, tandis qu'aujourd'hui même l'honorable député de Lake-Centre a convenu de la nécessité de la commission.

M. DIEFENBAKER: Je n'ai rien dit de tel.

M. ZAPLITNY: Il a reconnu qu'elle est nécessaire...

M. DIEFENBAKER: Vous n'écoutez pas à ce moment-là.

M. ZAPLITNY: Je le crois sur parole, mais je suis certain que le compte rendu me donnera raison.

M. GRANT: Ne biffez pas du compte rendu demain.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Dauphin se reporte à un débat qui dure depuis plusieurs jours et au cours duquel on a souvent examiné l'essence de la mesure. Je crois de mon devoir de signaler aux membres du comité qu'ils doivent s'en tenir à